

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03063

Numéro SIREN : 351 185 889

Nom ou dénomination : 82-92 REAUMUR

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 1135

82-92 REAUMUR
Société par Actions Simplifiée au capital de 16 885 254 €
Siège social : 32 avenue Émile Zola – 59370 Mons-en-Barœul
351 185 889 RCS Lille Métropole

ci-après la « Société »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE LE 25 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi vingt-cinq juin, à neuf heures, au siège d'AG2R LA MONDIALE, à Paris (75008), 104-110 boulevard Haussmann,

AGLM IMMO, [...], actionnaire unique de la Société,

[...]

après rappel par le Président de la Société des points à l'ordre du jour :

- Démission de La Mondiale de ses fonctions de Président de la Société,
- Nomination d'AGLM IMMO aux fonctions de Président de la Société,
- Pouvoirs à donner pour formalités,

a pris les décisions suivantes :

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission de La Mondiale de ses fonctions de Président à effet de ce jour, le 25 juin 2019 et lui donne quitus provisoire de sa gestion jusqu'à la même date, étant précisé que le quitus définitif sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice en cours.

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide de nommer en remplacement de La Mondiale, aux fonctions de Président de la Société à compter du 26 juin 2019 :

la société AGLM IMMO,
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 233 551 500 euros,
dont le siège social est situé à Mons-en-Barœul (59370), 32 avenue Emile Zola,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 817 487 077,
représentée par Isabelle Clerc, Directeur général,

pour une durée indéterminée, et de ne pas lui attribuer de rémunération au titre de ces fonctions.

La société AGLM IMMO par l'entremise d'Isabelle Clerc, déclare accepter le mandat social qui lui est confié et n'être frappée d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Madame Isabelle Clerc pour l'actionnaire unique et nouveau Président, AGLM IMMO, ainsi que par Madame Isabelle Clerc, en qualité de représentant de La Mondiale, Président démissionnaire de la Société.

Isabelle Clerc
pour AGLM IMMO
« bon pour acceptation des fonctions de Président »

bon pour acceptation des fonctions de Président

[...]

Pour extrait certifié conforme,
À Paris, le 30 novembre 2021

M. Isabelle Clerc
pour AGLM IMMO
Président

